

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE MEILHARDS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEILHARDS
SEANCE DU 23 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 du mois de juillet, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 17 juillet 2025, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu, Guillaume Commagnac, Florian Frachet, Yves Mazerbourg, Marc Millon, René Hilaire, Eric Van Tilbeurgh, Elodie Dumond, Michelle Jenty, Dominique Wangermée.

Excusées :

Brigitte Lebriez, pouvoir à Jean-Jacques Caffy,
Véronique Pasquereau, pouvoir à Michelle Jenty,
Anne Ropert, pouvoir à Elodie Dumond.

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025
- composition du conseil communautaire dans le cadre d'un accord local,
- modification des statuts de la communauté de communes du Pays d'Uzerche,
- approbation du règlement de la redevance d'occupation du domaine public 2025 – ENEDIS,
- dossier vidéo-surveillance,
- achat matériel service technique,
- Affaires et questions diverses.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

- avenant lot n° 6 de la guinguette

Le Conseil Municipal valide ces ajouts.

1 / COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que doit être procédé à une nouvelle détermination du nombre et à une nouvelle répartition des sièges de Conseillers Communautaires.

Un accord local fixant à un nombre total de 34 le nombre total de sièges du Conseil Communautaire, répartis de la façon suivante avec les communes membres est proposé.

- Uzerche, 8 délégués.
- Les Trois Saints, Vigeois, Perpezac le Noir : 4 délégués par commune.
- Salon La Tour, Condat-sur-Ganaveix, Masseret, Meilhards, Espartignac, Eyburie : 2 délégués par commune.
- Lamongerie, Orgnac-sur-Vézère, 1 délégué par commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette nouvelle composition.

2 / MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de modification des statuts de la communauté de commune du Pays d'Uzerche, avec notamment :

- L'ajout de la nouvelle commune des Trois Saints,
- La modification de certaines compétences optionnelles et obligatoires,
- L'évolution du service urbanisme avec l'ajout du traitement des dossiers liées à la publicité et aux Etablissements Recevant du Public (ERP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette modification.

3 / APPROBATION DU REGLEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025 – ENEDIS

Monsieur le Maire précise qu'à l'instar des années précédentes, il nous faut approuver le règlement de la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS, pour un montant de 241 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce dispositif.

4 / DOSSIER VIDEO-SURVEILLANCE

Monsieur le Maire précise que les travaux de la Guinguette sur le site de l'Etang de la Besse se terminent. Il juge qu'il est urgent de mettre de la vidéosurveillance en place sur ce même site. Il ajoute que le projet technique a donc été modifié sur le choix définitif des emplacements des caméras. Le dossier financier, lui, reste inchangé. Avec cette décision, le Centre Départemental de Supervision de la Corrèze pourra programmer ces travaux.

Elles devraient être placées derrière la mairie (3), au niveau des commerces (1), à la guinguette (2) et éventuellement à la salle des Fêtes (1).

Pour rappel, le plan financier est le suivant, et reste inchangé :

- achat de 7 caméras pour un montant de.....	12 719,00 €
- travaux infrastructures pour raccordement.....	13 466,00 €
- forfait assistance.....	1 571,00 €
TOTAL :	27 756,00 € TTC

Avec une prise en charge pour moitié de ce montant par le Département, restera à charge pour notre commune le montant de 13 878 € TTC.

Il est tout à fait possible de prioriser l'installation des caméras.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette installation.

5 / ACHAT MATERIEL SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire indique avoir reçu 3 devis concernant l'achat d'une faucheuse d'accotement :
Il en ressort que le devis de l'Etablissement REBEYROLLES Frères (87220 EYJEAUX) répond au plus près au cahier des charges souhaité par les membres de la Commission Communale compétente.

Le devis N° 0076 de l'Entreprise REBEYROLLES Frères est le suivant :

DESIGNATION	MONTANTS
FAUCHEUSE D'ACCOTEMENT	18 000.00 €
BLOC PRISE DE FORCE	4 500.00 €
REPRISE DE L'ANCIEN MATERIEL	3 000.00 €
TOTAL HT	19 500.00 €
TVA	3 900.00 €
TOTAL TTC	23 400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'achat de ce matériel auprès de la société Rebeyrolles avec 9 voix pour et 6 abstentions.

6 / AVENANT LOT N° 6 DE LA GUINGUETTE

Monsieur le Maire indique que la mise en place du garde-corps sur la terrasse et sur la halle avec en supplément un filet en inox de protection nécessite d'effectuer un avenant budgétaire sur le LOT N°6.
Pour mémoire, le montant du devis initial s'élevait à 5 452,00 € HT (6 544,80 € TTC) et passerait désormais à 14 520,00 € HT (17 424,00 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cet avenant.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux

Nous avons voté il y a trois ans *la réfection et renforcement du passage busé situé au village de la Feuille*. Elle a est effectuée.

Dès demain, un appel d'offres sera lancé pour *le programme « voirie 2025-2026 »*.

Le projet va donc être lancé avec une première tranche prévue en octobre prochain sur le budget 2025. L'autre tranche sera réalisée en début d'année prochaine, sur le budget 2026.

- Rappel, *les routes communales utilisées pour les voies vertes pâles*, seront entretenues (bandes de roulement et accotements) par les services du Conseil Départemental.
- *Congrès des maires* du 18 au 20 novembre prochain, à PARIS.
- *Comice agricole Cantonal* le 2 août à Salon La Tour : nous serons représentés par Elodie Dumond.

Après l'Assemblée Générale, modification des statuts et validation des services de la Préfecture, **L'association du Noël des Aînés** devient **l'Association Equipe Festive Meilhardoise**.

Félicitations du conseil Municipal aux jeunes lauréats des différents examens.

Remerciements :

- ° du Docteur Geneviève DUVANT pour avoir cité son grand-père, médaillé olympique en 1920 sur le bulletin municipal 2025,
- ° de la famille Virolle suite au décès de leur mère Germaine,
- ° de la famille Rosier, suite au décès de Régis Coudert,
- ° de la famille Jammaud, suite au décès de leur gendre.

Prochain **conseil municipal** fin septembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 20.

Le Maire de Meilhards



Jean-Jacques Caffy

La secrétaire de séance

Dominique Wangermée